



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 27/01/2026

Date d'affichage : 27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROSILLES, Florence COSSARD, Alain DEHAIS

Etaient Absents : Dominique CATEL a donné pouvoir à Alain DEHAIS
Véronica TROGLIA

M. Alain DEHAIS a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	16
Pouvoirs	1
Votants	17

OBJET :

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE
FINANCEMENT D'UNE SIGNALÉTIQUE SUR LA
TABLE DE MARQUE – BASKET CLUB ROUXMESNIL-
BOUTEILLES**

Mr Lamarche, Président du Basket Club de Rouxmesnil-Bouteilles a présenté une demande écrite à Monsieur le Maire dans laquelle il expose qu'une table de marque avait été achetée il y a quelques années par le Club et réalisée en panneaux bois par les élèves du lycée du bois, en vue de l'amélioration du gymnase Alexandre Chérueil.

Au cours de l'année 2025, ces panneaux bois ont été recouverts par une tôle laquée noire afin d'améliorer le visuel de la table. Le club souhaiterait maintenant mettre en valeur cette table de marque en apposant respectivement les logos de la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles et du Club de Basket de Rouxmesnil-Bouteilles.

Un devis pour la fourniture de 2 adhésifs de 600 x 800 mm a été réalisé par l'entreprise E.P.H. Publicité pour un montant de 70,83 € H.T., soit 85,00 € T.T.C. Le Club de Basket souhaiterait que la mairie prenne en charge cette signalétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés (16 votes pour, Mr Noel ne participe pas au vote) :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle de 85 € pour la prise en charge de la signalétique comprenant les logos de Rouxmesnil-Bouteilles et du Club de Basket de Rouxmesnil-Bouteilles

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,

